

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU LUNDI 7 JUILLET 2025 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	15
Membres ayant donné pouvoir	6
Membres ayant délibéré	21
Date de la convocation	02/07/2025
Date d'affichage de la convocation	02/07/2025

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, M. Jean COITEUX, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL et M. François POHU

POUVOIRS : Mme Nicole GAYOUX en faveur de Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de M. Jean-Paul FORT, M. Éric MOULIGNIER en faveur de M. Jean-François JOBIT, Mme Nicole BOES en faveur de Mme Nina BASTIER et Mme Marguerite D'ARGENT en faveur de M. François POHU

ABSENTS : M. Franck LOPEZ et M. Jean-Michel JEANNET

M. Guy PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SDEG 16 POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC -PASSAGE ECLAIRAGE LED DU PARC DE LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5212-26,

Vu les statuts du SDEG 16,

Vu le BP 2025 de la Commune,

Vu le projet de travaux d'éclairage public de passage en LED du parc de luminaires de la ville,

Vu les devis et plan de financement présentés par le SDEG 16,

Considérant l'intérêt pour la ville de procéder à des travaux de rénovation de son parc de luminaires d'éclairage public en technologie LED ;

Monsieur Fort rapporteur de Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal est informé du projet de passage en éclairage LED du parc de luminaires de la commune.

Ces travaux bénéficient des subventions dites « Fonds Verts » à hauteur de 20 % et plus du financement par le SDEG.

La contribution maximum de la commune est de 48 611,71 €

Collectivité : RUFFEC

Lieu des travaux : Le Bourg et Hameau

Dossier SDEG 16 n° : 2023 - AD - 0293 - EP

Observation(s) : Remplacement des sources à décharges par des sources à LED et suppression de foyers lumineux (suivant liste jointe en annexe 2)

Note : Dossier lié au Fonds d'accélération de la transition écologique des territoires : Fonds Vert (Axe I - Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public), arrêté préfectoral N°EJ:2104007148 du 17/05/2023.

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Vincent SIMON

Eclairage public	Montants
Annexe 1 - Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	121 529,28
Montant total HT	121 529,28
TVA 20,00%	24 305,86
Total général TTC en €	145 835,14

FINANCEMENT DES TRAVAUX	Montants
Financement de l'Etat - Fond Vert - (20% du montant HT)	24 305,86
Financement du SDEG 16 - (40% du montant HT)	48 611,71
TVA récupérée par le SDEG 16 (100%)	24 305,86
Contribution de la collectivité - (40% du montant HT)	48 611,71

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Autorise le versement d'un fonds de concours au SDEG 16 pour les travaux de passage en LED du parc de luminaires d'éclairage public d'un montant maximum de 48 611,71 €.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour le versement du fonds de concours et tout document afférent.

ARTICLE 3 : Dit que la dépense sera inscrite au budget de la Commune de l'exercice concerné, au compte 2041582.

ARTICLE 4 : Décide d'amortir ces fonds de concours sur une durée de 15 ans.

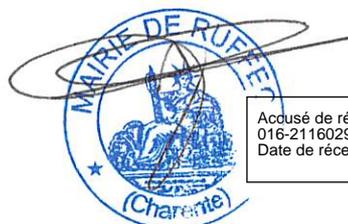
ARTICLE 5 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité, au Comptable Public et à Monsieur le Président du SDEG 16.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le

09 JUL. 2025

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250707-2025_07_07-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2025